

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 juillet 2020 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS à cette vidéoconférence les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Assiste également à cette séance, par vidéoconférence, Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il n'y a pas de public à cette séance. L'enregistrement sera toutefois rendu disponible sur le site internet de la municipalité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Séance du conseil à huis clos avec enregistrement**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
 - 4.2 Suivi du conseil précédent
- 5. Finance**
 - 5.1 États financiers du deuxième trimestre
- 6. Voirie**
 - 6.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
 - 6.2 Déneigement des chemins privés par tolérance – Contrat
 - 6.3 Balayage des rues – Contrat
 - 6.4 Installation d'une glissière au ponceau 3202 chemin d'Ayers Cliff
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 8.2 Séance du 21 avril 2020 – Dépôt du procès-verbal
 - 8.3 Dérogation mineure n° 2020-01-08 – 1740, rue du Lac – Lot 4 249 287 – Piscine en cour avant
 - 8.4 Plainte en lien avec la descente à bateaux du parc municipal Monseigneur Vel, chemin du Lac, lac Magog
 - 8.5 Droits de parc – lot 6 102 964 – Chemin Vallières
 - 8.6 Droits de parc – lot 6 102 964 – Chemin Vallières
- 9. Environnement**
 - 9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
 - 9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 10. Loisirs / Culture**

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.1 Relais du lac Memphrémagog 2020 - Autorisation

11. Administration

- 11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale
- 11.2 Réparation de la toiture du bâtiment municipal situé au 25 chemin de la Montagne - Contrat
- 11.3 Covid-19 - Embauche d'un préposé à la désinfection
- 11.4 Rénovation du bâtiment situé 35 chemin de North Hatley – Travaux d'électricité
- 11.5 Servitude de passage sur le lot 4 250 124 – Mandat à une notaire
- 11.6 Servitude de passage sur le lot 4 250 124 – autorisation en tant que cessionnaire

12. Adoption des comptes payés et à payer

- 12.1 Autorisation de paiement - Décompte progressif – Rue de la Rivière
- 12.2 Autorisation de paiement - Décompte progressif et retenue Excavation - Rue du Val Joli
- 12.3 Autorisation de paiement - Vidéotron– Rue du Val Joli

13. Correspondance

14. Divers

- 14.1 Règlement 2020-516 modifiant le règlement 2008-429 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux et ses amendements - Adoption

15. Période de questions

16. Levée de la séance

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

**2) SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS AVEC
ENREGISTREMENT**

Considérant le dernier arrêté ministériel 2020-049 du 26 avril dernier qui ajoutait une mesure d'encadrement des séances du conseil réalisées à huis clos;

Considérant l'arrêté 667-2020 du 23 juin 2020 et le décret 690-2020 du 30 juin;

Considérant que les décrets et arrêtés ministériels adoptés par la suite maintiennent les mesures prévues, sauf dans la mesure où celles-ci ont été modifiées, que l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 8 juillet 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement y mette fin;

2020-07-142

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la présente séance soit enregistrée par l'intermédiaire de l'application utilisée et qu'elle sera rendue publique sur le site internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-07-143

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 juillet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

2020-07-144

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Suivi du conseil précédent

Un résumé des dossiers traités lors de la séance précédente est déposé ainsi qu'un état d'avancement de différents dossiers en cours. La secrétaire-trésorière répond aux questions.

5) FINANCE

5.1 États financiers du deuxième trimestre

Les états financiers sont déposés.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

6) VOIRIE

6.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport du contremaître des travaux publics pour le mois de juin est déposé, conformément au règlement 2016-489.

6.2 Déneigement des chemins privés par tolérance – Contrat

Considérant l'appel d'offres sur invitation fait par la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley auprès de six entrepreneurs, le 12 juin dernier, aux fins d'obtenir des propositions pour l'exécution des travaux de déneigement de chacun des chemins désignés « de tolérance » sur son territoire;

Considérant les trois propositions reçues le 3 juillet dernier à la suite de cet appel d'offres et les prix soumis pour chacun des chemins;

2020-07-145

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que les contrats pour l'exécution des travaux de déneigement des chemins de tolérance pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022 soient confiés aux plus bas soumissionnaires conformes, soit aux entrepreneurs David Boily, Stephan Molleur et Cody Wallis, en respect des modalités du devis d'appel d'offres, selon les prix soumis le 3 juillet 2020 et en fonction du tableau suivant:

	RUES	2020-2021	2021-2022	TOTAL
Cody Wallis	Agamekini	500 \$	550 \$	1 050 \$
	Denonvert	2 000 \$	2 250 \$	4 250 \$
	Bégin	1 500 \$	1 750 \$	3 250 \$
	Des Gagné	1 000 \$	1 100 \$	2 100 \$
	De la Héronnière	2 000 \$	2 200 \$	4 200 \$
	Des Lilas	750 \$	850 \$	1 600 \$
	Dubois	1 500 \$	1 750 \$	3 250 \$
	Du Hameau	1 200 \$	1 400 \$	2 600 \$
	Jacinthe	4 500 \$	5 000 \$	9 500 \$
	Pépino	2 500 \$	2 700 \$	5 200 \$
	Percée	1 350 \$	1 450 \$	2 800 \$
	Rivière est	1 450 \$	1 750 \$	3 200 \$
	Rivière ouest	5 400 \$	5 900 \$	11 300 \$
	Murray	1 100 \$	1 200 \$	2 300 \$
Val-Joli	3 500 \$	3 900 \$	7 400 \$	
Waban-Aki Nord	1 500 \$	1 750 \$	3 250 \$	
David Boily	Anthuriums	3 525 \$	3550 \$	7 075 \$
	Camélias	1 850 \$	1875 \$	3 725 \$
	Des Lupins	750 \$	775 \$	1 525 \$
	Martin et partie du lot 4 248 689 perpendiculaire	2 000 \$	2 050 \$	4 050 \$
	Des Muguets	2 465 \$	2 490 \$	4 955 \$
Margil	2 000 \$	2 050 \$	4 050 \$	
Stéphane Molleur	De la Framboisière	850 \$	900 \$	1 750 \$
	Sangster	1 200 \$	1 250 \$	2 450 \$

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ces mandats soient prélevées à même le poste 02-330-01-433 des prévisions budgétaires 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Balayage des rues – contrat

Considérant la proposition de Les entreprises Éric Groleau inc. en date du 1^{er} mai 2020 pour les travaux de balayage des rues et chemins municipaux;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que les travaux réalisés par l'entrepreneur cette année l'ont été à l'entière satisfaction du contremaître des travaux publics;

Considérant que, dans son offre de services, l'entrepreneur propose un prix fixe si la municipalité octroie le contrat pour trois ans, soit pour 2021, 2022 et 2023;

2020-07-146

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'octroyer le contrat de balayage des rues et chemins de la municipalité à Les entreprises Éric Groleau inc., aux prix et conditions de l'offre soumise le 1^{er} mai dernier, soit au prix annuel de 7995\$, plus les taxes applicables. De convenir également du nettoyage des trois ponts sous la responsabilité de la municipalité au montant de 1391\$ plus les taxes, par année, et ce, pour trois ans.

De prélever les sommes à même le poste 02-320-00-515 Balayage des rues aux prévisions budgétaires 2020.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à Les entreprises Éric Groleau inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Installation d'une glissière au ponceau 3202 situé au chemin d'Ayers Cliff

Considérant qu'en novembre dernier, la municipalité a procédé au remplacement du ponceau 3202 sur le chemin Ayer's Cliff et que certains travaux doivent être finalisés en régie interne, comprenant l'asphaltage, l'ensemencement et la pose de deux glissières;

Considérant qu'il y avait lieu de procéder à des demandes de prix pour l'installation de deux glissières totalisant une longueur de 45,72 mètres et que deux propositions de prix ont été déposées à la municipalité;

Considérant la recommandation de la permanence;

2020-07-147

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'installation de deux glissières à Entreprise Ployard 2000 inc. aux prix et conditions de l'offre soumise le 25 juin dernier, soit au prix de 15 364,80\$ plus les taxes applicables et de transmettre un exemplaire de la présente résolution aux soumissionnaires concernés.

De prélever les sommes à même le poste 02-320-00-729 Glissières aux prévisions budgétaires 2020 et à même les subventions éventuellement disponibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de juin est déposé.

8) URBANISME

8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de juin est déposé.

8.2 Séance du 21 avril 2020 – Dépôt du procès-verbal

Tel que l'exige l'article 5 du règlement 2019-509 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal du 21 avril 2020 adopté par les membres du comité consultatif en urbanisme lors la séance du comité du 23 juin dernier.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**8.3 Dérogation mineure no 2020-01-08 – 1740, chemin du lac – lot
4 249 287 – Piscine en cour avant**

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme* et qu'une demande de dérogation mineure peut être accordée pour toute et chacune des zones prévues par le règlement de zonage;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la *Loi* et par le *Règlement sur les dérogations mineures* sont respectées par cette demande;

Considérant que le bâtiment principal concerné par la demande est construit à approximativement 100 m de l'emprise de rue;

Considérant que l'implantation demandée pour la piscine serait à 95 m de l'emprise de rue;

Considérant que la cour arrière est partagée avec les locataires du deuxième logement du duplex et que le stationnement commun, l'entrée principale des deux logements, un cabanon, une aire de jeux pour enfants, un emplacement pour feu de camp et un parc à chien se situent tous en cour arrière;

Considérant que, malgré le mobilier et les aménagements en cour arrière, il y aurait suffisamment d'espace selon le jugement des membres du CCU pour y implanter la piscine en cour arrière et que plusieurs des éléments mentionnés pourraient être déplacés ailleurs en cour arrière pour y faire l'espace nécessaire;

Considérant que si la piscine était implantée en cour avant, cela n'offrirait pas nécessairement plus d'intimité en lien avec les propriétés voisines;

Considérant que le terrain possède peu d'arbres le long de l'emprise de rue pour obstruer la vue en cour avant;

Considérant que la piscine en cour avant nuirait à l'esthétisme de la vue sur la propriété;

Considérant que selon les membres du CCU, il n'y aurait pas de préjudice sérieux si la demande était refusée;

Considérant la recommandation des membres du CCU, le 23 juin;

2020-07-148

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

De refuser la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine hors-terre en cour avant du 1740 Chemin du Lac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Plainte en lien avec la descente à bateaux du parc Monseigneur Vel, chemin du Lac, lac Magog

Considérant que des propriétaires ont déposé une plainte pour plusieurs éléments de nuisance causés par la descente à bateau du parc Monseigneur Vel, dont le bruit et le stationnement illicite;

Considérant que les plaignants demandent au conseil de modifier les heures d'ouverture du parc afin que son accès soit permis plus tard en matinée ce, afin de réduire potentiellement le bruit lors de l'arrivée des utilisateurs de la descente au petit matin;

Considérant qu'en hiver, des véhicules utiliseraient la descente avant l'heure d'ouverture du parc pour circuler sur le lac et se stationneraient sur la rive plutôt que dans le stationnement, soit entre la barrière ouverte et le lac;

Considérant que, selon l'article 232 du Règlement 2002-368 sur les Nuisances, il est défendu de se trouver dans un parc de la municipalité entre vingt-trois (23 h) et cinq heures (5 h);

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la descente est fréquentée majoritairement par des pêcheurs dont l'activité en soi consiste à se retrouver tôt (5 h), sur les plans d'eau et que, selon les membres du CCU, le fait de permettre l'accès au parc municipal à 6 h comme demandé, est incompatible avec la pêche;

Considérant que les plaignants devraient communiquer avec la police lorsqu'ils constatent que des personnes occupent le parc avant l'heure d'ouverture réglementaire;

Considérant la recommandation des membres du CCU, le 23 juin;

2020-07-149

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'installer à la descente à bateaux du Parc Monseigneur Vel une affiche précisant les heures d'interdiction de stationnement et de s'assurer d'un message clair sur l'importance de la tranquillité du lieu.

De demander à la Régie de police de Memphrémagog de prévoir une présence policière à la descente à bateaux afin de s'assurer du respect du Règlement 2002-368 sur les nuisances, aux heures qu'elle jugera le plus approprié.

De maintenir les heures d'accès de la descente à bateaux du Parc Monseigneur Vel et de ne pas modifier le Règlement 2002-368 sur les nuisances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Droits de parc – lot 6 102 964 – chemin Vallières

Considérant que la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 6 102 964 du cadastre du Québec;

2020-07-150

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 854,81 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Droits de parc – lot 6 102 964 – chemin Vallières

Considérant que la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 6 102 964 du cadastre du Québec;

2020-07-151

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 5 080,64 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) ENVIRONNEMENT

9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de juin est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de juin est déposé.

10) LOISIRS / CULTURE

10.1 Relais du lac Memphrémagog 2020 – Autorisation

Considérant la demande présentée par la Fondation Christian Vachon aux fins d'autoriser le passage sur le territoire de la municipalité d'une course de relais à pied, Le Relais du Lac Memphrémagog 2020, le 19 septembre prochain;

Considérant les modalités transmises en lien avec cette demande et compte tenu du fait que plus de 2500 coureurs pourraient traverser le territoire en s'arrêtant à l'École Dominique-Savio, le point de départ étant l'école secondaire La Ruhe à Magog;

2020-07-152

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'appuyer la quatorzième édition du Relais du Lac Memphrémagog 2020 et d'autoriser le passage, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, des coureurs qui participeront à l'événement ainsi que des caravanes de véhicules techniques organisateurs, s'il y a lieu.

D'autoriser l'utilisation de la toilette publique située au chalet des loisirs.

Que cette autorisation soit faite sans frais, le tout représentant la contribution de la municipalité à la tenue de l'activité et qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au responsable de l'événement.

De demander à l'organisation d'aviser les corps policiers concernés par l'événement et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à la Fondation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) ADMINISTRATION

11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses de la directrice générale pour le mois de juin est déposé conformément au règlement 2016-489.

11.2 Réparation de la toiture du bâtiment municipal situé au 25 chemin de la Montagne – Contrat

Considérant l'autorisation au contremaître des travaux publics à demander des prix à des entrepreneurs qualifiés pour la réfection de la toiture du bâtiment situé au 25 chemin de la Montagne (résolution 2020-06-132);

Considérant les trois propositions reçues à la suite de cet appel d'intérêt et les prix soumis;

Considérant les discussions des membres du conseil;

2020-07-153

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'octroyer le contrat de réfection de la toiture à SEM de l'Estrie, aux prix et conditions de l'offre soumise le 16 juin dernier, soit au prix 4685\$ plus les taxes applicables et de transmettre un exemplaire de la présente aux entrepreneurs concernés.

De prélever les sommes à même le poste 02-130-00-522 Entretien bâtiments et terrains aux prévisions budgétaires 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

11.3 Covid-19 – Embauche d'un préposé à la désinfection

Considérant que les municipalités sont tenues de respecter des directives sanitaires spécifiques demandées par le gouvernement québécois, pendant la période de pandémie de la Covid-19;

Considérant que les aires de jeux et les parcs municipaux sont à nouveau accessibles, ce qui implique de rendre disponible un point d'eau public;

Considérant que des affiches en lien avec ces mesures sanitaires ont été installées à l'aire de jeux du parc Jonathan Martel, aux deux descentes à bateaux, à l'hôtel de ville et au chalet des loisirs;

Considérant l'obligation de désinfecter quotidiennement ces aires publiques;

2020-07-154

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

De procéder à l'embauche de Thomas Coulombe, à raison de trois heures par jour, six jours par semaine, au taux horaire de 15\$ et ce, rétroactivement au 25 juin 2020. Monsieur Coulombe procédera à la désinfection des tables, bancs, jeux pour enfants et toilette publique quotidiennement, en matinée, selon les instructions de la directrice générale. Il pourra être amené à effectuer d'autres tâches légères si le temps le permet. Son contrat se terminera à la rentrée des classes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Rénovation du bâtiment municipal situé au 35 chemin de North Hatley – Travaux d'électricité

Considérant l'octroi d'un contrat à Construction M. Gaulin pour des travaux de rénovation au premier étage du bâtiment municipal situé au 35 chemin de North Hatley;

Considérant la pertinence à prévoir, en parallèle, une mise à niveau de l'éclairage des bureaux du premier étage;

Considérant les recommandations d'un conseiller en éclairage, invité par le maire et la directrice générale à évaluer les besoins pour chacun des bureaux;

Considérant la demande de prix faite par la directrice générale auprès de quatre maîtres électriciens et les trois propositions reçues;

2020-07-155

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

D'octroyer un contrat pour des travaux électriques au bâtiment administratif à Gilles Labonté Inc. aux prix et conditions de l'offre soumise le 30 juin 2020, soit au prix de 6325, plus les taxes applicables et de transmettre un exemplaire de la présente aux entrepreneurs concernés.

D'autoriser une dépense de 7 500 \$, plus les taxes applicables. Pour l'achat des luminaires.

D'autoriser l'entreprise Gilles Labonté Inc. à procéder à l'achat du matériel électrique tel que décrit dans la liste fournie par la municipalité.

D'autoriser le paiement de ces dépenses à même le surplus de la municipalité, comme indiqué aux prévisions budgétaires 2020.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution aux soumissionnaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Servitude de passage sur le lot 4 250 124 – Mandat à une notaire

Considérant qu'en vue de procéder à la réfection de l'aire de virage de la rue de la Rivière, une entente verbale de servitude de passage a été

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

convenue entre le propriétaire du lot 4 250 124 et la municipalité et qu'il y a lieu de désigner un notaire pour préparer les actes requis;

2020-07-156

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

De confier le mandat de rédiger la servitude de passage du lot numéro 4 250 124 du cadastre du Québec à une notaire de la firme Caen Lamarre;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.6 Servitude de passage sur le lot 4 250 124 – autorisation en tant que cessionnaire

Considérant que la municipalité désire agrandir la zone de virage de la rue de la Rivière afin que tout véhicule de service puisse reculer et reprendre la rue de la Rivière;

Considérant que la compagnie 9126-8706 Québec inc est propriétaire du terrain nécessaire à la virée et qu'elle est consentante à octroyer un droit de passage nécessaire à une zone de virage;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de convenir avec le propriétaire du terrain d'une servitude nécessaire à ladite virée.

2020-07-157

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que la municipalité signe une servitude de passage à être consentie par 9128-8706 Québec inc affectant l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un terrain de forme irrégulière faisant partie du lot 4 250 124 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

Contenant en superficie 73 mètres carrés, le tout tel que montré sur le plan préparé par Groupe HBG Arpenteurs.

Que les clauses usuelles d'une servitude soient insérées dans ledit acte, le tout tel que plus amplement décrit dans un projet soumis au conseil et qui sera reçu sous peu devant un notaire de la société Cain Lamarre sencl.

Que le maire et la directrice générale de la municipalité sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite servitude ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
354	*Bell	469.38 \$
355	*Bell Conférences	17.30 \$
352	*Bell internet	41.61 \$
353	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	54.00 \$
356	*Foss National (essence)	402.89 \$
	*FTQ-REER (employés-employeur)	1 429.74 \$
349	*Hydro Québec	22.70 \$
	*Ministère du revenu	10 600.37 \$
	*Receveur général	4 004.97 \$
	*Rémunération des élus	9 320.04 \$
	*Rémunération du personnel	22 716.69 \$
351	*Ville de Sherbrooke	6 225.17 \$
390	AGC Serrurier	172.46 \$
396	Aquatech	291.27 \$
395	Benjamin Patry (coupe d'arbres rue de la Framboisière)	2529.45
391	Bergeron, Julie (entretien ménager)	462.00 \$
360	Bilodeau, Roger (remboursement de frais)	144.00 \$
384	Blouin, Nicole-Andrée (achats de fleurs pour le village)	572.12 \$
417	Boivin Maître Electricien (prises elect.à la caisse pop)	787.58 \$
413	Brio RH (aide au recrutement)	1 760.55 \$
376	Cain Lamarre, avocats	181.10 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

402	Centre Amaro des Cantons (bouteilles d'eau)	33.75 \$
363	Comeau, Line (remboursement de frais)	36.00 \$
406	Curry, David (remboursement de frais)	54.50 \$
	Liste des comptes à payer (suite)	
386	Diane Longval (enseignes)	149.47 \$
364	Entreprises LTCA (location toilette chimique)	132.22 \$
387	Excavation Frenières & Fils	1 804.71 \$
365	F.Racicot Excavation Inc.	22 018.47 \$
361	FCDQ-Bureau en gros (fourniture de bureau)	377.12 \$
380	FQM (formation)	293.19 \$
381	Groupe CCL (cartons pour permis)	236.62 \$
411	Hamel, Benoit (remboursement de frais)	273.00 \$
378	Informatique Orford (clavier et casque d'écoute)	70.12 \$
403	Jardin Eden (ouverture des parcs)	1 724.63 \$
398	Kalitech Signalisation (enseigne Les Fleurons du Québec)	393.21 \$
394	La Capitale Assurance	726.74 \$
407	Langlois Dor, Étienne (remboursement de frais)	74.55 \$
377	Larose, Huguette (achats de fleurs)	27.55 \$
400	Le Reflet du Lac (publier annonce offre d'emploi)	531.18 \$
401	L'entrepôt du travailleur (vêtements avec logo)	658.88 \$
388	Les Entreprises Bourget (contrat calcium)	31 695.19 \$
362	Locations Langlois	653.91 \$
367	Matériaux Magog Orford	214.20 \$
399	Médial Conseil Santé Sécurité	225.13 \$
369	Mégaburo (chaises et photocopies)	689.31 \$
409	Molleur Alexandre (arroser les jardinières)	21.25 \$
410	Molleur Philippe (arroser lesjardinières)	21.25 \$
368	Molleur Stéphane (contrat tonte de pelouse 2/4)	2 471.96 \$
366	MRC Memphrémagog (quote-part et maintien inv.)	1 889.00 \$
370	Petite Caisse	88.95 \$
	Remboursements location salle comm./ insc.loisirs)	1 846.00 \$
	Remboursements programme de soutien - couches	144.45 \$
	Remunération membres du CCU	300.00 \$
375	Régie de déchets de Coaticook	6 679.59 \$
371	Régie de police Memphrémagog	42 563.83 \$
389	Ressourcerie des Frontières (3e versement)	7 344.32 \$
412	Rodrigue, Serge (remboursement de frais)	609.50 \$
372	SPA	703.05 \$
382	Sani-Estrie Inc. (ramasser ordures au Camp Savio)	253.98 \$
385	Services de cartes Desjardins	252.77 \$
373	Sintra	214.96 \$
405	Société financière Grenco Inc. (location du photocopieur)	82.93 \$
392	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 740.69 \$
374	Ville de Sherbrooke	313.75 \$
	TOTAL	206 841.27 \$

2020-07-158

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.1 Autorisation de paiement – Décompte progressif – Rue de la Rivière

2020-07-159

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.1) du 25 juin 2020 de Sintra Excavation inc., pour les travaux de reconstruction, travaux de voirie et drainage de la rue de la Rivière, d'une somme de 720 063,89 \$ incluant les taxes et d'autoriser la directrice générale à signer le décompte progressif approuvé par Côté Jean.

De prélever les sommes à même l'emprunt prévu au Règlement d'emprunt 2019-512.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**12.2 Autorisation de paiement – Décompte progressif et retenue –
Rue du Val Joli**

2020-07-160

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif final No.6 incluant la retenue) du 19 juin 2020 de Grondin Excavation inc., pour les travaux de reconstruction, travaux de voirie et drainage de la rue du Val Joli, d'une somme de 33 787,82\$ \$ incluant les taxes et d'autoriser la directrice générale à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

De prélever les sommes à même les activités de fonctionnement prévues aux prévisions budgétaires 2020 et/ou le surplus de la municipalité, en complément des subventions disponibles (TECQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Autorisation de paiement – Vidéotron- rue du Val Joli

2020-07-161

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture de Vidéotron pour des travaux sur la rue du Val Joli en lien avec sa reconstruction, laquelle s'élève à 30 484,57\$ incluant les taxes.

De prélever les sommes à même les activités de fonctionnement prévues aux prévisions budgétaires 2020 et/ou le surplus de la municipalité, en complément des subventions disponibles (TECQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

14) DIVERS

**14.1 Règlement 2020-516 modifiant le règlement 2008-429
concernant la division du territoire de la municipalité en 6
districts électoraux et ses amendements - Adoption**

**2020-07-162 SUR PROPOSITION DE SYLVIE MARTEL, SECONDÉ
PAR RENÉ VAILLANCOURT, LE RÈGLEMENT 2020-516 INTITULÉ
RÈGLEMENT 2020-516 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-429
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX ET SES AMENDEMENTS EST
ADOPTÉ. UNE COPIE DUDIT RÈGLEMENT, DE LA CARTE DES
DISTRICTS ET DU TABLEAU DE L'ÉLECTORAT SONT TRANSMISES
À COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE POUR
APPROBATION.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

16) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20h15 sur proposition d'Huguette Larose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière